

ORGANE DE CONSULTATION DU BASSIN DE MOBILITÉ DU BRABANT WALLON

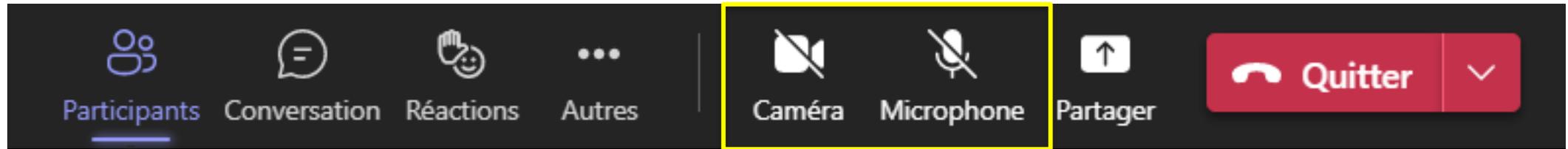
Jeudi 10 novembre 2022, 9h.
En ligne via Teams.

Ordre du jour

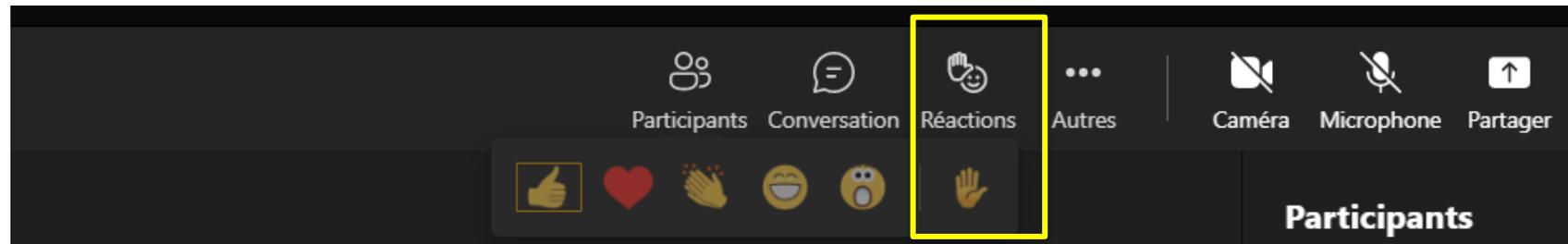
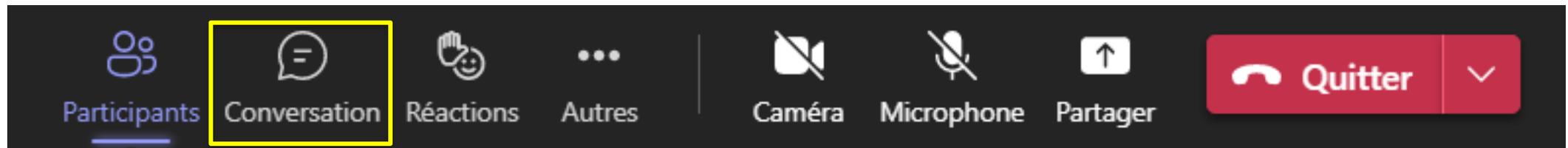
1. Introduction		5'
Rappel du rôle de l'OCBM		
2. Evaluations des lignes express vers Bruxelles : plans d'actions suite aux bilans pour les lignes Louvain-la-Neuve - Etterbeek (E11), Louvain-la-Neuve - Woluwe (E12), Walibi - Etterbeek (E13)	Avis	30'
3. Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'offre TEC du bassin	Info	5'
4. Redéploiement de la zone Brabant-Ouest : planning des prochaines étapes	Info	5'
5. Mobipôles et solutions de mobilité locale		
5.1. Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI) : bilan de l'introduction des dossiers	Info	20'
5.2. TEC à la demande : évolution du service en 2023	Info	15'
5.3. Décret cyclopartage en flotte libre : entrée en vigueur en 2023	Info	10'
6. Démarrage du processus d'identification des nouveaux Bassins de mobilité	Info	5'
7. Suivi des avis des précédents de l'OCBM	Info	5'
8. Divers		
8.1. Suggestions de points pour de prochaines sessions OCBM	Info	5'
8.2. Candidatures au rôle de président	Info	5'
8.3. Evaluation de la séance		0'

Quelques consignes pour cette séance

1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à utiliser le fil de cette conversation ou de lever la main pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



1. INTRODUCTION

1.1. TOUR DES PARTICIPANTS

MEMBRES

- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Autorité Organisatrice du Transport : Martin DUFLOU (directeur), Florianne MOSSOUX (secrétariat OCBM), Niels ANTOINE, Jonathan FRETIN (intervenants)
 - Direction des routes du Hainaut et du Brabant wallon
- Opérateur de Transport de Wallonie (le TEC)
 - Catherine BES (Directrice exécutive territoriale)
 - Charles SCHARPÉ (Responsable développement mobilité)
- Cabinet du Ministre Philippe HENRY

INVITES

- Autres communes adjacentes
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité:
 - Alain PIRON
 - Grégoire RICHARD
- Opérateur de Transport de Wallonie (TEC):
 - Administrateurs domiciliés dans le bassin
 - Benoît VANDER PUTTEN (Direction générale)
- SNCB: Mourad Baouche
- Représentants des usagers
 - CAWAB: Pierre GENTY
 - Tous à pied: Floriane VANHAMME
 - Navetteurs.be: Daniel BASTIN
- Forem: Sarah LENGELE
- Province du Brabant Wallon
 - Pierre FRANCIS (Président de l'OCBM)

1.2. Rappel : le rôle de l'OCBM

Le rôle de l'Organe de consultation du bassin de mobilité est d'émettre des **recommandations (avis)** en vue de **faire évoluer l'offre de transport** en commun à l'échelle du bassin de mobilité.

Les avis de l'Organe interviennent à l'échelon **supracommunal**, à deux niveaux: tactique et opérationnel.

1.2. Rappel : le rôle de l'OCBM

Niveau tactique: à charge de l'**Autorité organisatrice du Transport (AOT)**

Pour le transport public, le niveau tactique consiste à définir les **LIAISONS** entre les pôles. Ces liaisons sont des **obligations de service public**.



Exemples de questions relevant du niveau tactique: définition du réseau cible, redéploiement du réseau, connexion de la commune au réseau structurant, mobipôles,... : l'OCBM émet des recommandations à ces sujets.

1.2. Rappel : le rôle de l'OCBM

Niveau opérationnel: à charge de l'Opérateur de Transport de Wallonie



Le TEC traduit les liaisons en **LIGNES** (avec itinéraires précis, arrêts, horaires).



Le TEC prend en charge les études opérationnelles, les scénarios opérationnels d'un redéploiement, établit le plan de transport (lignes, arrêts, itinéraires, horaires) et le met en œuvre. L'OCBM émet des recommandations à ces sujets.

**2. Evaluations des lignes express vers Bruxelles :
plans d'actions suite aux bilans pour les lignes
Louvain-la-Neuve - Etterbeek (E11)
Louvain-la-Neuve - Woluwe (E12)
Walibi - Etterbeek (E13)**

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

Planification concertée des évaluations

2022

2023

2024

2025

Printemps

Automne

Printemps

Printemps

Automne

Printemps

Automne

Intermédiaire :

E5 Nivelles – Namur
51 Villers-la-Ville - St-Géry -
Mont-St-Guibert – LLN
52 Gembloux - Chastre -
Louvain-la-Neuve

Finale :

E11 LLN – Etterbeek
E12 LLN – Woluwe
E13 Walibi - Etterbeek

Intermédiaire :

E2 Tubize-Braine le
Château-Ittre-Nivelles
E7 La Louvière – Nivelles
E9 Tubize - Braine-l'Alleud
62 Tubize-Nivelle
69 Braine le Château-Ittre-
Nivelles

Intermédiaire

E3- Braine-l'Alleud – OLLN
E4 Nivelles – LLN
E6 Wavre - LLN -
Gembloux

Finale

Intermédiaire

22 Ottignies-Wavre-
Wavre Nord
27 Chastre - St-Géry
- Gembloux

Finale

E7 La Louvière –
Nivelles
51 Villers-la-Ville - St-
Géry - Mont-St-Guibert
– LLN
52 Gembloux - Chastre
- Louvain-la-Neuve

Intermédiaire

Finale:

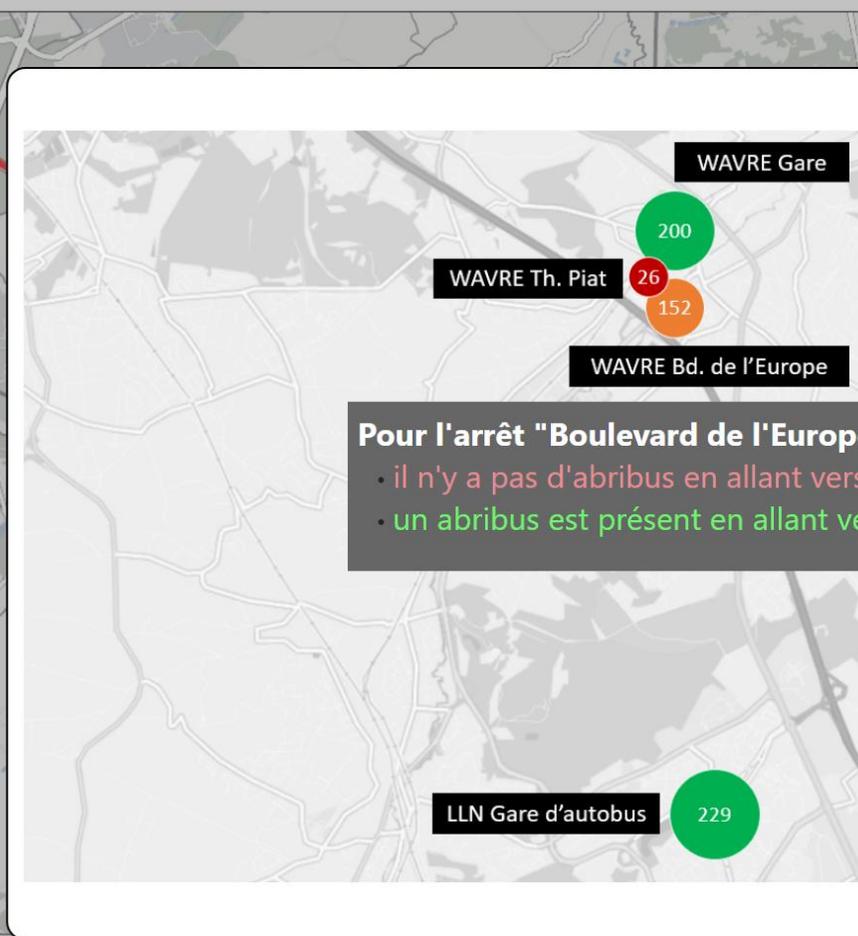
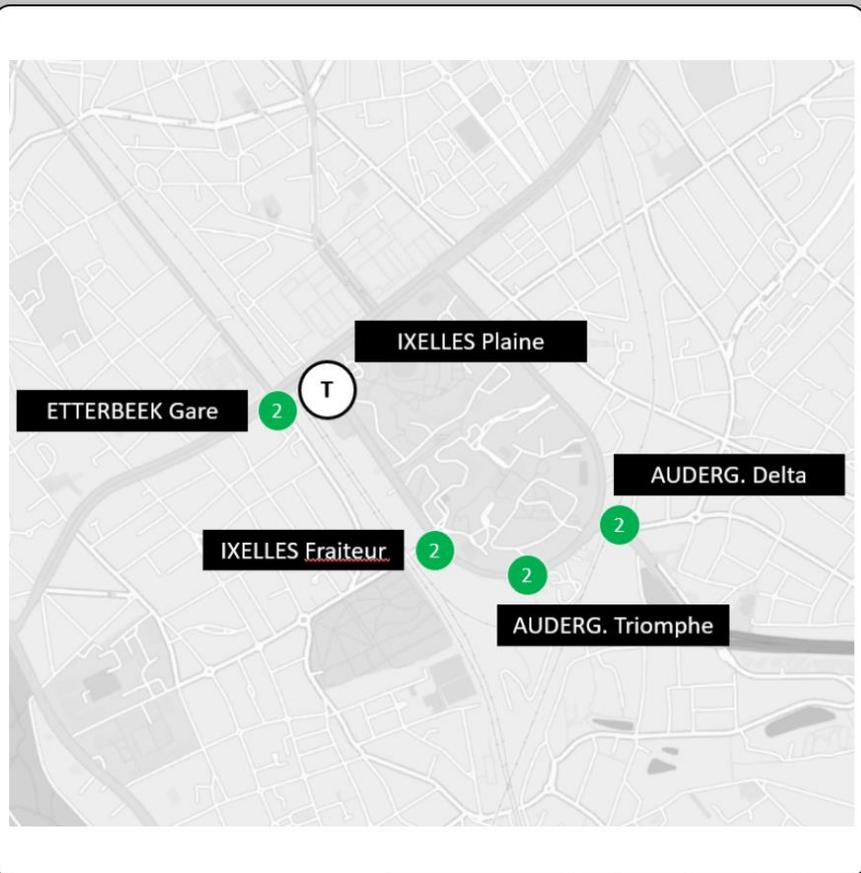
E5 Nivelles – Namur

Intermédiaire

Finale :

E3- Braine-
l'Alleud – OLLN
E4 Nivelles – LLN

E11 : Louvain-la-Neuve - Wavre - Ixelles



Vers IXELLES

Vers LLN

Pour l'arrêt "Boulevard de l'Europe" :

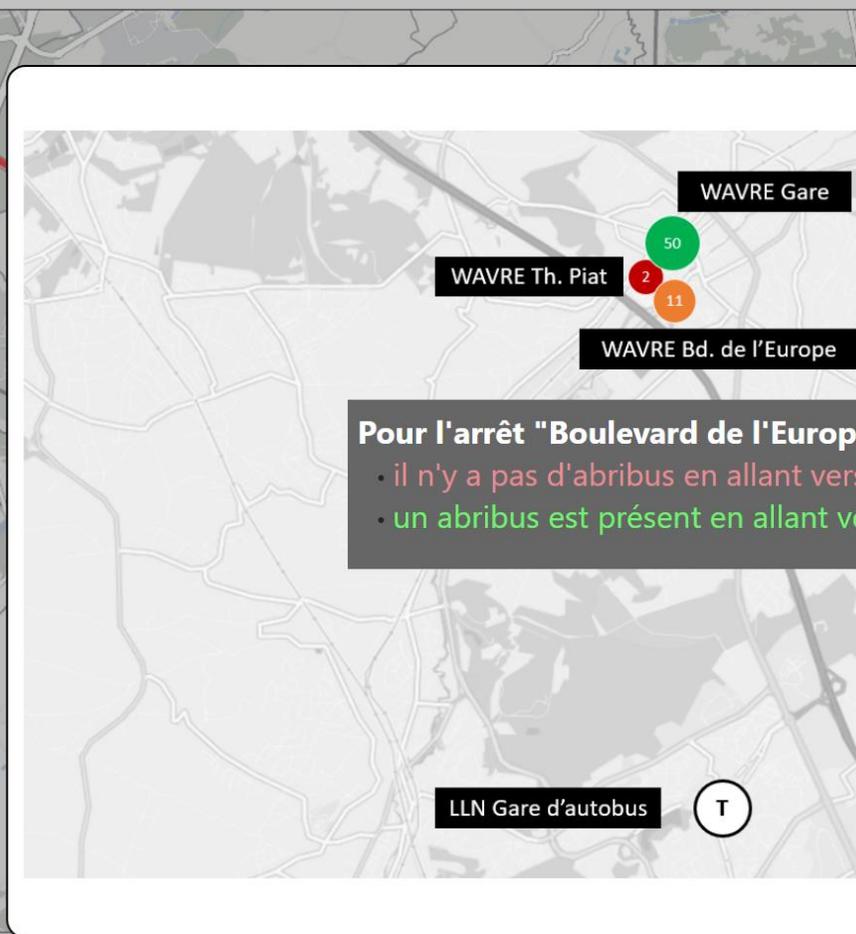
- il n'y a pas d'abribus en allant vers la gare de WAVRE
- un abribus est présent en allant vers le boulevard de l'Europe

LÉGENDE :

- Avec abribus
- Sans abribus
- Mixte

* En raison de l'utilisation de GCAR, les lignes Express ne sont pas adaptés aux transports des PMR.

E11 : Louvain-la-Neuve - Wavre - Ixelles



Vers IXELLES

Vers LLN

Pour l'arrêt "Boulevard de l'Europe" :

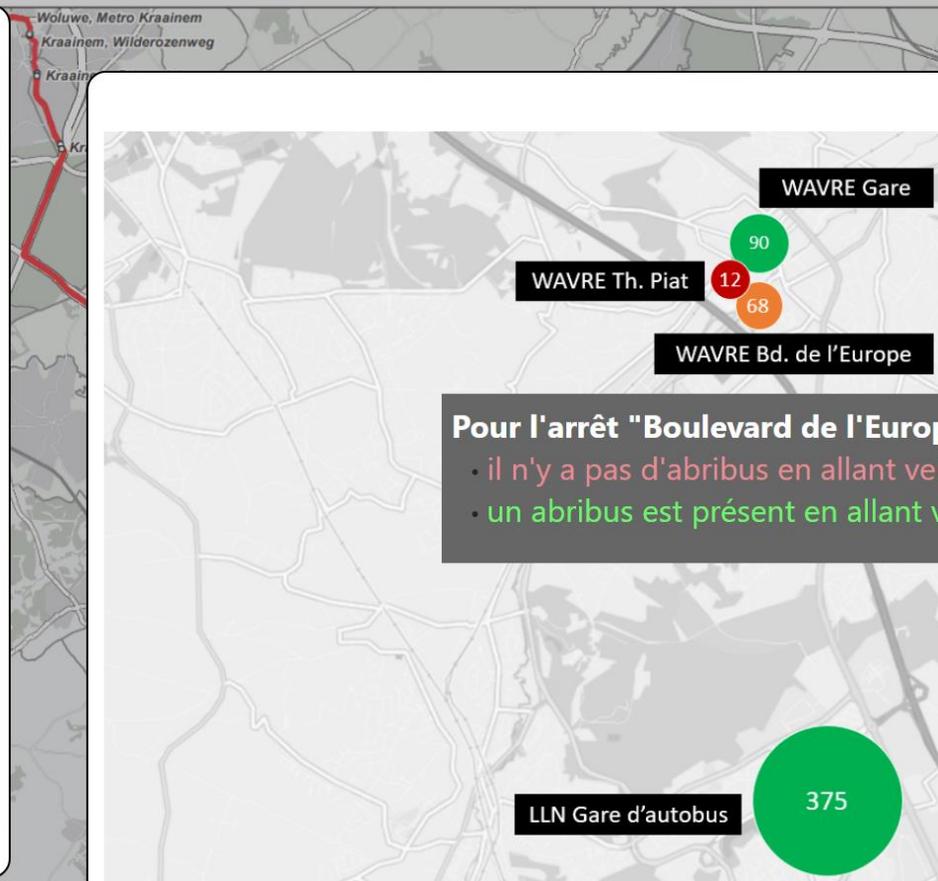
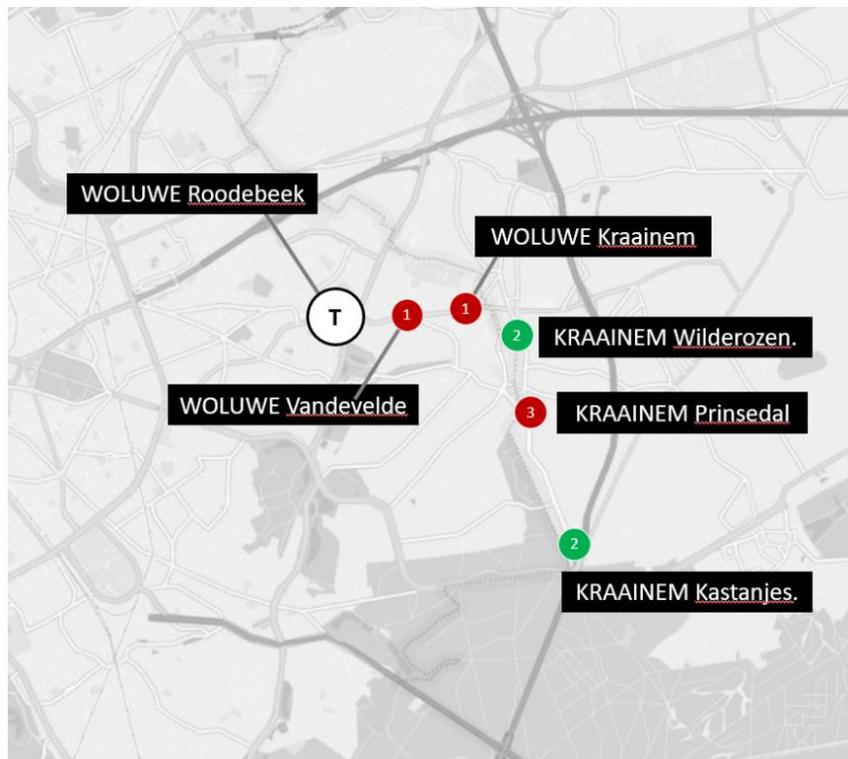
- il n'y a pas d'abribus en allant vers la gare de WAVRE
- un abribus est présent en allant vers le boulevard de l'Europe

LÉGENDE :

- Avec abribus
- Sans abribus
- Mixte

* En raison de l'utilisation de GCAR, les lignes Express ne sont pas adaptés aux transports des PMR.

E12 : Louvain-la-Neuve - Wavre - Woluwe



Vers WOLUWE

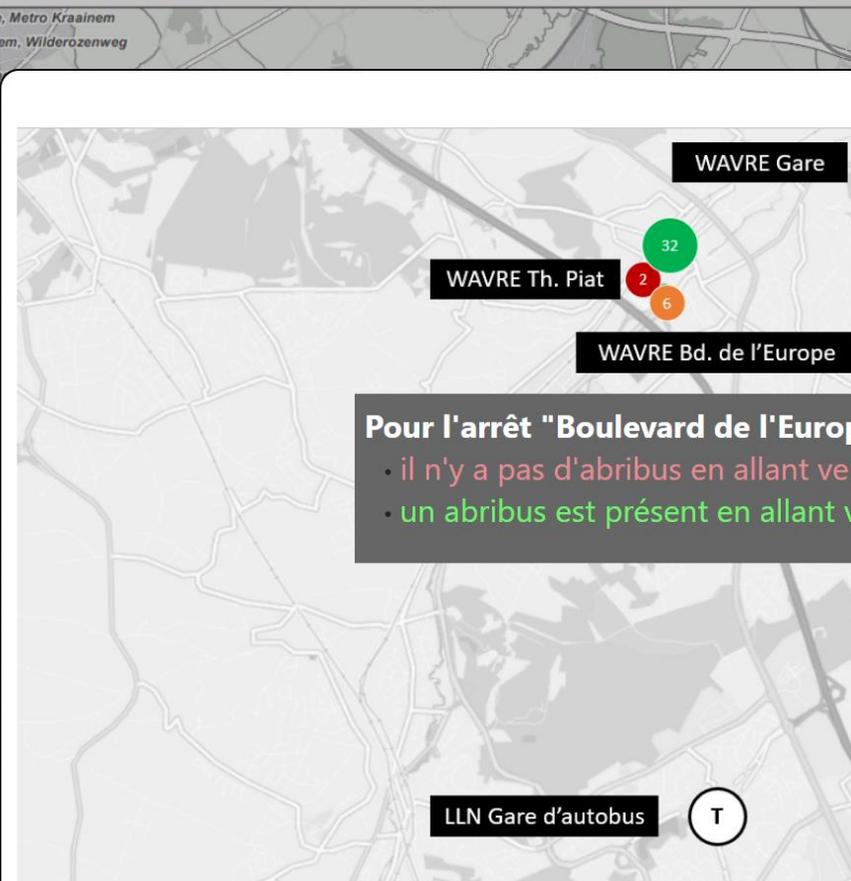
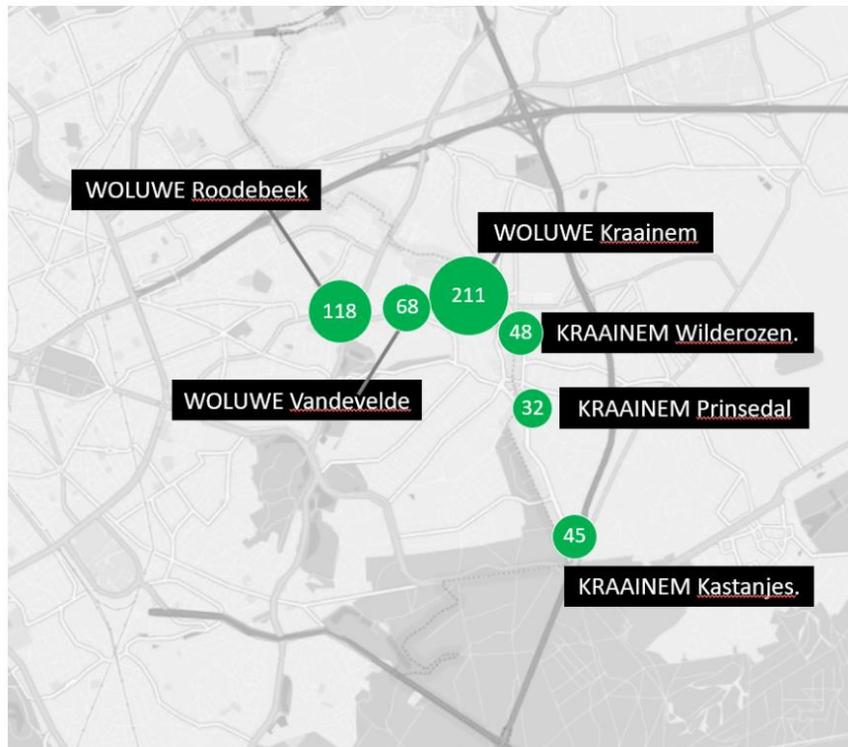
Vers LLN

Pour l'arrêt "Boulevard de l'Europe" :

- il n'y a pas d'abribus en allant vers la gare de WAVRE
- un abribus est présent en allant vers le boulevard de l'Europe

* En raison de l'utilisation de GCAR, les lignes Express ne sont pas adaptés aux transports des PMR.

E12 : Louvain-la-Neuve - Wavre - Woluwe



Vers WOLUWE

Vers LLN

Pour l'arrêt "Boulevard de l'Europe" :

- il n'y a pas d'abribus en allant vers la gare de WAVRE
- un abribus est présent en allant vers le boulevard de l'Europe

* En raison de l'utilisation de GCAR, les lignes Express ne sont pas adaptés aux transports des PMR.

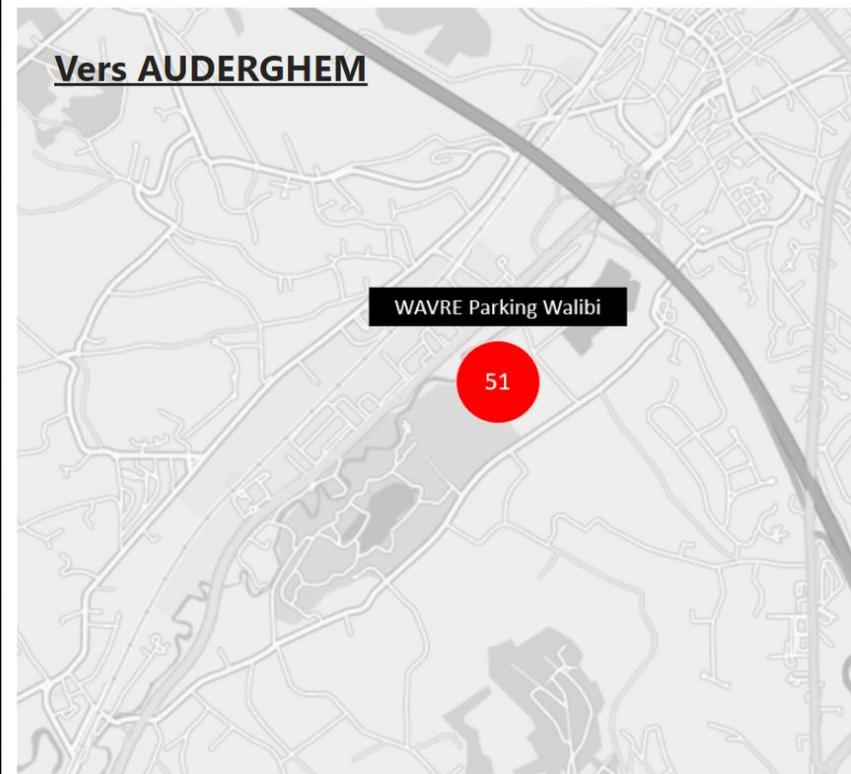
E13 : Wavre Parking Walibi - Auderghem

Abribus

Vers WALIBI



Vers AUDERGHEM



LÉGENDE :

-  Avec abribus
-  Sans abribus
-  Mixte

* En raison de l'utilisation de GCAR, les lignes Express ne sont pas adaptés aux transports des PMR.

Un peu d'histoire ...

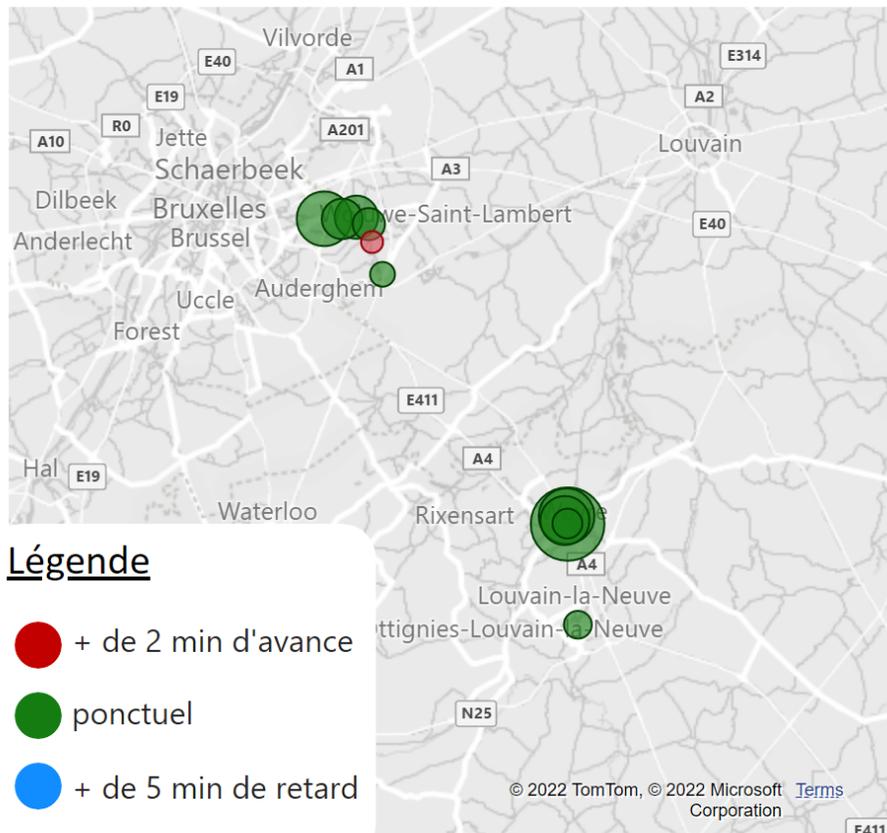
- 2002 : lancement du CONFORTO
- 2008 : renforcement de l'offre +
lancement du CONFORTO BIS
- 2009 : BAU accessibles en période de congestion
- 2016 : nouveau renforcement de l'offre
- 2018 : lancement du CONFORTO 3
- 2020 : intégration au réseau de bus express (renumérotation)
- 2022 : évaluation de l'offre

Eléments abordés : le public cible

Ligne	Période SCOLAIRE	Période VACANCES	RATIO VACANCES /SCOLAIRE	RATIO Etudiants /Passagers
E11 LLN – Ixelles	35-36 bus/j/ss	26-27 bus/j/ss	75 %	30 %
E12 LLN - Woluwé	35 bus/j/ss	30-31 bus/j/ss	87 %	55 %
E13 Walibi-H. Debroux	12 bus/j/ss	4 bus/j/ss	33 %	5 %

E12 : Louvain-la-Neuve - Wavre - Woluwe

Période d'analyse : juin 2022



L-L-N, Gare d'Autobus ---> Woluwe, Metro Roodebeek



La ponctualité moyenne par voyage



SENS DU VOYAGE

TRANCHE HORAIRE

VOYAGE & HORAIRE

ARRÊT TEC

L-L-N, Gare d'Autobus ---> Woluwe, Metro Roodebeek

Tout

Tout

Tout

Éléments abordés : les correspondances

l'exemple de la ligne E11

Arrêt	TRAIN	METRO	BUS
LLN Gare des bus			E1/E4/E6 + 9 lignes
Wavre Gare	S20/S61		E6 + 9 lignes TEC + 3 lignes DE LIJN
Delta	S4/S7	5	71/72
Ixelles Fraiteur			71/72 + 4 lignes DE LIJN
Etterbeek Gare	IC/S4-5-8-9-19-81		95

Eléments abordés : les couts

Ligne	Km commerciaux par an	Compensation régionale	Fréquentation01 > 08/2022	Ratio
E11 LLN – Ixelles	486.305	1.422.698 €	155.000	1
E12 LLN - Woluwé	456.056	1.334.204 €	134.000	1
E13 Walibi-H. Debroux	93.558	336.049 €	10.000	3

Éléments abordés : les ambitions régionales

- **Ligne E11 : LLN – Ixelles**
 - POI à desservir : + P+R LLN
 - Passages / an : + 927 soit + 4% (1 bus/30min/sens en semaine, 1 bus/2h/sens le samedi)
 - Amplitude : + ½ h en semaine
 - Desserte le samedi et éventuellement le dimanche (à étudier)
- **Ligne E12 : LLN – Woluwé**
 - POI à desservir : + P+R LLN, + pôles universitaire Woluwé
 - Passages / an : + 2324 soit + 15%
(1 bus/h/sens en semaine + 1 en HP + 1 en P scolaire + 1 en HP P scolaire)
 - Desserte éventuellement le dimanche (à étudier)
- **Ligne E13 : P Walibi – H. Debroux : pas d'ambitions définies**

Eléments abordés : le P+R de LLN

	Tarif voyageur	Tarif non-voyageur
Ticket du lundi au vendredi	Par heure: € 1,14 Max/24h: € 6,84	Par heure: € 2,47 Max/24h: € 24,70
Weekends et jour fériés	Par heure: € 0,57 Max/24h: € 3,42	Par heure: € 2,47 Max/24h: € 24,70
Ticket 1 jour du lundi au vendredi* (valable 1 jour jusqu'au dernier train)	€ 6,84	/
Ticket 1 jour week-end et jours fériés* (valable 1 jour jusqu'au dernier train)	€ 3,42	/
Carte 10 accès	€ 22,90	/
Abonnements	1 mois: € 20,80 3 mois: € 58,20 12 mois: € 208,00	1 mois: € 73,50



Les grandes lignes du plan d'action

ENJEUX	ACTIONS	COMMUNES CONCERNEES	ACTEUR(S)	ECHEANCE(S)
<p>E13</p> <p>Faible fréquentation de la ligne</p> <p>Surcout location parking Walibi</p> <p>Lisibilité de l'offre</p>	PREMIERES DEMARCHES			d'ici fin 2022
	Connaitre l'origine géographique des usagers actuels		OTW	
	Vérifier si une valorisation du parking du centre culturel de Wavre est possible		WAVRE-RCA	
	Sonder Walibi sur ses intensions		OTW-Walibi	
	Réflexion visant à amener une clientèle supplémentaire sur la ligne		OTW	
	Terminus systématique à Woluwé Métro Roodebeek : à évaluer		OTW	
	Dresser un bilan après les premières démarches et décider du scénario		AOT-OTW	
	Fiches à créer ou à adapter		AOT	
	ACTIONS CONCRETES (en fonction du scénario choisi)			pas avant 2024
	Scénario 1 : Maintien de la ligne existante et de l'arrêt "Walibi"			OTW-AOT
	Signalisation depuis la route régionale	Wavre	OTW-SPW Routes BW	
	Pose d'un abribus	Wavre	OTW	
	Scénario 2 : Basculement de l'offre vers les ligne E11 (E12)			OTW-AOT
	Emplacements de stationnement réservés aux usagers du TEC à Wavre		OTW-WAVRE	
Scénario 3 : Fusion avec une autre ligne, à priori la E1 Ottignies-Jodoigne			OTW-AOT	
Point commun : campagne de communication sur la nouvelle offre			OTW	
<p>Sous-utilisation du P+R de LLN</p> <p>E11 - E12 -(E13)</p>	PREMIERES DEMARCHES			
	Réunion des parties prenantes (obstacles actuels à une valorisation du P+R)		TOUS	oct-22
	ACTIONS CONCRETES			avant 2024
	Aménagement et desserte d'un arrêt de bus bvd de Wallonie	OLLN	OTW-UCL-OLLN	
	Etablir l'offre commerciale P+R B parking + bus express		SNCB - OTW	
Signalisation dynamique vers P+R sur réseau autoroutier	OLLN	SPW Routes BW + SPW MI DE		

Les grandes lignes du plan d'action

Adhérence aux horaires	PREMIERES DEMARCHES			
	Heures de passage données à titre indicatif (arrêts dans Bruxelles vers le centre)		OTW	fin 2022
	ACTIONS CONCRETES			
E11 - E12	Mise à jour des horaires en fonction des temps de parcours réels		OTW	2024
	Priorisation des bus blvd de l'Europe - Pré des Querelles à Wavre	Wavre	OTW-SPW Routes BW - Wavre	après 2024
Correspondances E11 - E12	Indication des principales correspondances train-bus-méto-tram sur les horaires		OTW	fin 2022
Accueil des usagers E11-E12	PREMIERES DEMARCHES			
	Courrier à adresser à Bruxelles Mobilité concernant les arrêts Fraiteur et Métro Kraainem		OTW	fin 2022
	ACTIONS CONCRETES			
	Adaptation de l'arrêt Woluwé Métro Kraainem (Direction Roodebeek)		Bruxelles Mobilité/De Lijn	avant 2024
	Aménagement d'un arrêt à Ixelles Fraiteur (vers LLN)		Bruxelles Mobilité	avant 2024
	Aménagement de la gare des bus de Wavre	Wavre	OTW-Wavre	fin 2022
	Stationnement vélos aux arrêts	Wavre - OLLN	Communes-OTW-SNCB	2023
	Itinéraires vélos vers arrêts	Wavre - OLLN	Wavre-SPW Routes BW	2024
Offre existante légèrement en dessous des ambitions régionales E11-E12	Augmentation de la fréquence		OTW	pas avant 2024
	Desserte le samedi (pour la ligne E11) et le dimanche (à étudier)		OTW	pas avant 2024
	Elargissement de l'amplitude de 30 minutes pour la ligne E11		OTW	pas avant 2024
Divers	"Focus groupe" (panel d'usagers)		OTW	après 2022
Divers	Connexion UCL LLN - Saint-Louis Bruxelles : pertinence à étudier		AOT	mi-2023

PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe prend acte du bilan réalisé pour les lignes express E11, E12 et E13 et du plan d'actions visant à améliorer, dans les deux années qui viennent, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur ces lignes .

L'Organe prend également acte de la nécessité de voir évoluer la ligne E13 et demande à l'OTW de réaliser les investigations nécessaires en vue de pouvoir déterminer, au niveau tactique, les changements à opérer sur cette liaison. Lors d'une prochaine séance, l'AOT soumettra ceux-ci à l'avis de l'OCBM.

L'Organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes de démarches préalables, d'adaptation de l'offre et de communication.

Il recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, SNCB, Bruxelles Mobilité) de prendre en main les actions identifiées en termes notamment d'équipements et de signalisation .

3. Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'offre TEC du bassin

OTW

Point pour information de l'Organe

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



Rythmes scolaires

OCBM – 10/11/22

TEC

Simplification des périodes

Avant

Scolaire

Petits congés (carnaval, Toussaint)

Grands congés (Pâques, Noël)

Vacances (Juillet, Aout)

Après

Scolaire

Congés

Vacances (juillet, Aout, Noël)

Lignes impactées

Kilométrage à la baisse (offre initialement plus faible en Vacances qu'en grands congés)

Lignes 6, E1 et W

- 283 km/an

Kilométrage à la hausse (offre initialement plus faible en grands congés qu'en petits congés)

Lignes 33 et E12

+ 848 km/an

Desserte Etablissements scolaire flamands

Situation si congés scolaires en Wallonie et période scolaire en Flandre

Cas général:

- **Les lignes roulent suivant l'horaire prévu en congés scolaires**

Cas particuliers:

- **Ligne 18 Jodoigne – Leuven: 1 AR supplémentaire**
- **Ligne 148 Landen – Landen: 1A et 1R supplémentaires**
- **Ligne 116 Tubize – Halle: 1 extension de deux voyages**
- **Ligne 471 Enghien – Halle: 1 extension de deux voyages**

MERCI !



4. Redéploiement de la zone Brabant-Ouest : planning des prochaines étapes

OTW

Point pour information de l'Organe

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



Redéploiement de la zone Brabant-Ouest

OCBM – 10/11/22

TEC

Etapes préparatoires

- **Officialisation du réseau cible et lancement des études opérationnelles.**
 - Réception par mail le 10/10/2022
 - Analyse du plan par l'OTW: octobre 2022
 - Confrontation des fiches par liaison avec le réseau existant : réunion organisée par l'OTW avec l'AOT : 4 novembre 2022
 - Analyser les 45 liaisons prévues dans le plan cible de l'AOT au regard du réseau existant
 - Mise en évidence des adaptations attendues sur le réseau.
 - Mise en évidence des points d'attention pour l'étude opérationnelle.

- **Initiation de l'étude opérationnelle : OTW (5 mois)**
 - Tracé des itinéraires
 - Mise en évidence des différences:
 - entre zones desservies
 - entre le niveau de service souhaité et l'offre existante
 - entre type de liaison

Etapes d'affinage

- **Présentation factuelle des liaisons et niveau de service avec le projet de nouveau réseau : Communes – AOT – OTW (3 mois)**
 - **Rencontres avec les communes pour présenter l'étude : itinéraire et niveau de service des liaisons.**
 - Réception des doléances des communes et remarques sur la première esquisse.
 - **Rencontres réparties en trois sous-groupes autour des pôles :**
 - Tubize – Braine-le-Comte et Soignies**
 - Nivelles**
 - Braine-l'Alleud et Waterloo**
- **1^{ère} adaptation et consultations citoyennes (3 mois) : Communes - AOT - Citoyens - OTW**
 - Réception des doléances des citoyens et remarques sur la deuxième esquisse.

Etapes de finalisation

- Etude opérationnelle détaillée (9 mois)
 - Correction des itinéraires
 - Réalisation des horaires
- Soumission du plan opérationnel à l'AOT : AOT – OTW
 - Proposition du plan opérationnel pour la zone Brabant Ouest
- Mise en œuvre (6 mois à un an)

MERCI !



5. Mobipôles et solutions de mobilité locale

5.1. Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI) : bilan de l'introduction des dossiers

AOT

Point pour information de l'Organe

Bilan général (Situation le 7 novembre 22)

- **90** communes ont introduit un dossier PIMACI
- **186** projets « intermodalité » analysés
- **35** % acceptés sans conditions
- **50** % acceptés avec condition(s)
- **5** % impossible de remettre un avis
- **10** % refusés

Bilan détaillé

- **10 % refusés**
 - Problèmes de compréhension, d'interprétation de la thématique (p. ex. : plaine de jeux, toilettes publiques, parking du terrain de foot)
- **5 % impossible de remettre un avis**
 - Dossier incomplet, pas de mobipôle ciblé, dépenses sans justificatif

Bilan détaillé

- **50 % acceptés avec condition(s)**
 - Continuité du cheminement vers le mobipôle : à vérifier, à mettre en œuvre
 - Glissement vers un autre volet du PIMACI (piétons, vélos)
 - Clarifications attendues
 - Respect d'un critère de la circulaire PIMACI
 - Diverses (p. ex. adaptation périmètre du projet)

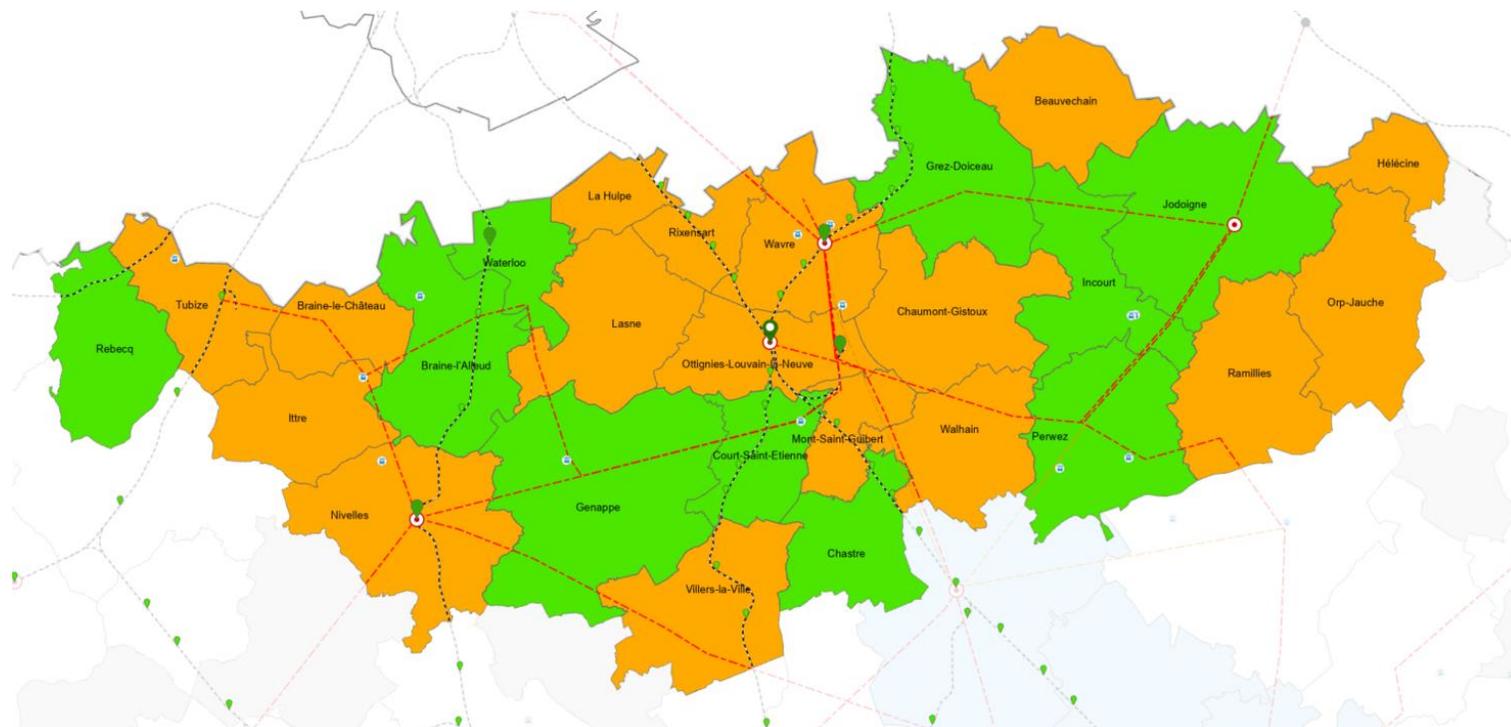
Bilan Brabant wallon (Situation le 7 novembre 22)

Dossiers PIMACI:

- **10 communes** (sur 27) ont introduit un dossier PIMACI avec volet intermodalité
- **16 projets** analysés
- **45 %** acceptés sans conditions
- **55 %** acceptés avec condition(s)

Budget:

- Brabant wallon : droit de tirage prévu
 - € 17 M PIMACI dont
 - **€ 5 M intermodalité**
- 10 communes : droit de tirage sollicité
 - € 6,5 M PIMACI dont
 - **€ 1,5 M intermodalité**



- Dossier PIMACI avec intermodalité soumis
- Pas de dossier PIMACI avec intermodalité soumis

Un exemple de projet retenu

Jodoigne : un mobipôle existant, déjà largement équipé

- Arrêt de bus lignes express, structurantes, scolaires
- Stationnement vélos (couvert, box sécurisés accès libre / abonnement)
- Borne électrique de rechargement (voitures / vélos)
- Valorisation d'une zone de stationnement existante



Un exemple de projet retenu

Jodoigne : un mobipôle existant amplifié par l'amélioration des cheminements piétons (logique de réseau, mise en conformité traversées piétonnes)



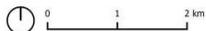
PCM Jodoigne - Phase 1

RÉSEAU PIÉTON STRUCTURANT

Réseau piéton structurant

- Cheminement piéton en bon état
- Cheminement piéton en état satisfaisant
- Cheminement piéton discontinu ou étroit
- Passage piéton accessible
- Passage piéton avec amén. plain-pied
- Passage piéton non accessible
- École
- Limite communale

- Établissement
- Arrêt bus
- Bâti
- Agglomération
- Réseau viaire
 - Réseau autoroutier
 - Réseau routier structurant
 - Réseau de collecte et desserte locale
 - Chemin / sentier
 - Chemin réservé (RAVeL / F99)



D'autres projets intéressants

- « **Simple mais efficace** »

Aubange : SUL et rampe d'accès au quai de la gare de Halanzy

Grez-Doiceau : adaptations ponctuelles de trottoirs au départ de la gare

- « **De belles opportunités** »

Eghezée, Lessines, Colfontaine, Oupeye :

développement du réseau cyclable au départ du mobipôle équipé / à équiper

- « **Parfaitement dans les clous** »

Nassogne : parking en lien avec l'arrêt de bus express le long de la N4

D'autres projets intéressants

- « **Vélo + train : le duo gagnant** »

Theux, Esneux,... : box vélos aux différentes gares de la commune

Mouscron : module pour une vingtaine de vélos avec accès sécurisé

Soignies : « point vélo » (réparation et stationnement)
dans l'ancienne halle aux marchandises

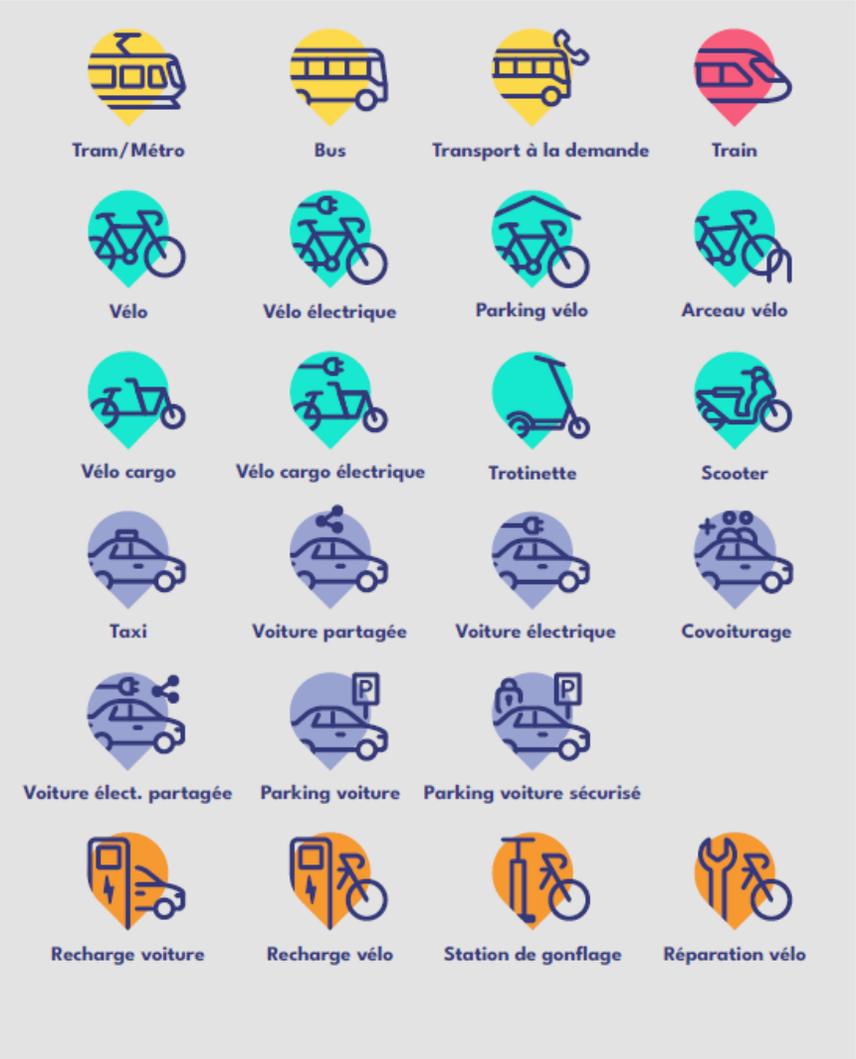
- « **Il fallait y penser** »

Baelen, Plombières, Rumes : identification d'un mobipôle sur une commune voisine
connexion vers celui-ci via un RAVeL, des chemins réservés, ...

- « **Parvis de gare** »

Hensies, Profondeville : dépose minute, navette locale, cheminements gare/ arrêt de bus,
stationnement vélo, bornes de rechargement électrique, ...

La signalétique du mobipôle



5.2. TEC à la demande : évolution du service en 2023

OTW

Point pour information de l'Organe

LE TEC, TELLEMENT EN COMMUN !



TEC à la demande
*actualité 2023 du bassin de
mobilité BW*

OCBM du Brabant wallon du 10 novembre 2022





Contexte

- Du transport à la demande « collectif », tout public déjà existant au TEC (Telbus, FlexiTEC, TaxiTEC, ...) – pas de concept unique et des questionnements divers sur leur devenir
- Le projet « NAVAJO » temporaire de TàD dit « intelligent » à Louvain-la-Neuve (avec Ville & autres partenaires dont Ministre de la Mobilité) en 2021, prolongé jusque 2022 (besoin de plus de données). Prolongation en 2022 100% financée par la Région à titre expérimental → Evaluation en 06/22 présentée au comité de suivi NAVAJO avec scénarios de suite pour 2023.
- Des projets de redéploiement de réseaux en Wallonie mettant en lumière :
 - l'intérêt éventuel de solutions plus souples que le service régulier dans certaines situations
 - le besoin de solutions complémentaires à certains endroits/certains moments

Le projet « TEC à la demande » consiste dès lors à développer un concept, se doter d'outils appropriés et identifier les cas d'usages appropriés *[en cours]*.

TEC
À LA DEMANDE
Vous réservez, on vient vous chercher



TEC à la demande, c'est quoi ?

Une expérimentation ambitieuse du Transport à la Demande collectif à l'échelle régionale

Une offre maîtrisée par le TEC (concept, marketing, sous-traitance)



Plus souple, de petite capacité



Optimise le trajet de manière dynamique



Offre adaptée aux contextes spécifiques



App' & call-center



Gamme tarifaire intégrée



Complémentaires aux SR (trains, bus)

+

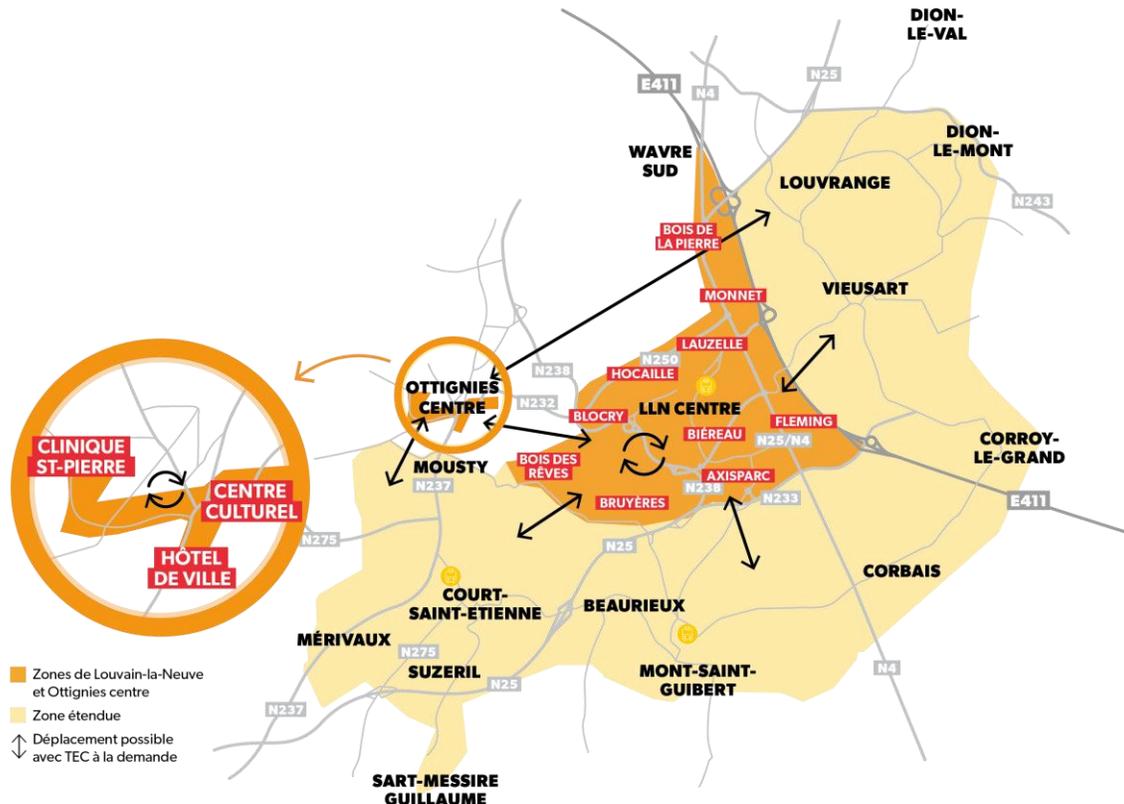


Une évaluation continue

TEC à la demande – actualité 2023 en BW

TEC à la demande autour de Louvain-la-Neuve

- Souhait d'une continuité du service de la part de la Ville et des partenaires publics (issus du projet NAVAJO de 2021), et de rester un laboratoire des mobilités
- Mais fin de la phase « expérimentale » justifiant le financement régional à 100% en 2022



Création d'un partenariat **exceptionnel** permettant de continuer le service tout en faisant évoluer le concept → **Nouvelle collaboration au 1/1/2023**

1. Mise à disposition des ressources projet & administratif du TEC
2. Mise à disposition de l'outil « suite logicielle » par le TEC (changement de fournisseur prévu courant 2023, suite aux limites Marchés Publics du fournisseur original de 2021)
3. Financement des coûts directs (exploitation) par la Ville et ses partenaires publics (Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Chaumont-Gistoux, Wavre) (+ soutien du Ministre nécessaire)
4. Pour les années 2023 et 2024, avec évaluation mi-2024
5. Une convention Ville-TEC (exploitation, financement) & un convention Ville-partenaires (financement, évolution du paramétrage fin du service)
6. Un service de 7h30 à 19h30 dès le 2 janvier 2023 (9h30 le samedi) ; une zone **de desserte inchangée dans un premier temps**

TEC à la demande – actualité 2023 en BW

→ Evolution en juin 2023 (nouvelle suite logicielle), suite à évaluation de 06/2022

1. Le service « TEC à la demande » évoluera vers le concept général de transport depuis/vers un pôle principal (paramètres fins à discuter en comité de suivi Ville-partenaires)
2. Le principe de fréquence virtuelle sera appliqué (pour offrir les meilleures correspondances possibles et/ou maximiser les possibilités de regroupement, principal facteur permettant d'atteindre un coût raisonnable pour la collectivité)
3. L'objectif est de rabattre les clients de la zone vers la gare de bus/train à des heures déterminées. Les points de départs sont prédéterminés.
4. On passe d'une logique « taxi » à une véritable complémentarité.
5. Une gamme tarifaire à valider par le GW au printemps 2023

Pas d'autres projets en 2023 en BW (pas de redéploiement à court terme)

5.3. Décret cyclopartage en flotte libre : entrée en vigueur en 2023

AOT

Point pour information de l'Organe

Arrêté d'exécution du décret Cyclopartage en flotte libre

1. Définitions
2. La ligne du temps
3. Le décret
4. L'arrêté d'exécution

1. Définitions

CYCLOPARTAGE en FLOTTE LIBRE



1. Définitions

CYCLO

- ✓ Un **cycle**: tout véhicule à 2 roues ou plus **propulsé par le(s) occupants** et **non pourvu d'un moteur** ou pourvu d'un **moteur électrique** d'une puissance maximale de 0,25 kW et interrompue lorsque le véhicule atteint **25 km/h**
- ✓ Un **cyclomoteur** (classe A, classe B, speedpedelec)
- ✓ Une **motocyclette** (tout véhicule à moteur à deux roues qui ne répond pas à la définition du cyclomoteur.)
- ✓ un **engin de déplacement**:
 - **non motorisé**: Tout véhicule non motorisé ne correspondant pas à la définition de cycle
 - **motorisé**: tout véhicule à moteur à une roue ou plus et dont la vitesse maximale est, par construction, limitée à 25 km à l'heure (trottinettes, appareils électriques autoéquilibrants à une ou deux roues,...)



PARTAGE

Service où des véhicules sont mis à disposition **de plusieurs utilisateurs** pour des déplacements **occasionnels** où le véhicule est **entreposé**, après chaque usage, pour un autre utilisateur

FLOTTE LIBRE

Forme de cyclopartage où les véhicules sont mis à disposition des utilisateurs notamment sur la voie publique et où le **début et la fin** de la période de location des véhicules de cyclopartage **ne sont pas uniquement autorisés dans les parkings réservés**



Service public de Wallonie **mobilité infrastructures**

2. Ligne du temps

Adoption
parlementaire d'un
décret relatif au
cyclopartage en
flotte libre



8 Juillet
2021

Projet d'arrêté
d'exécution pour
le volet licence
régionale



16 Juin
2022

Décret
modificatif et
report de l'entrée
en vigueur au
1/1/2023



Septembre
2022

1^{ere} lecture en
séance du GW du
projet d'arrêté



Octobre
2022

Atelier
cyclopartage



Novembre
2022

Passage de
l'arrêté en 2^{ème}
et 3^{ème} lecture



Decembre
2022

Entrée en vigueur
du décret



1^{er} Janvier
2023

Info portail
mobilité SPW et
formulaire d'introduction
des demandes



1^{er} trimestre 2023:
Traitement des demandes
(délais initiaux allongés)



2^{ème} trimestre 2023:
Réception reporting
opérateurs



Rencontre annuelle
ecosystème



3. Le décret cyclopartage

La Région

Octroi de licences aux opérateurs

Conditions générales

- Caractéristiques techniques
- Sécurité routière
- Santé publique et environnement
- Electricité verte (recharge véhicule et collecte)
- Règle sociale (conditions emploi)
- Conditions sous-traitance
- Règlementation fiscale
- Vie privée
- Partage de données
- Assurance
- Point de contact

Octroi

- Décision d'octroi de licence
- Durée, renouvellement, renon
- Sanction (retrait de licence)

Les Communes

Définition des conditions d'exploitation

- Parking
- Bruit
- Zone d'exploitation
- Période d'exploitation
- État de fonctionnement
- Taille de flottes
- Vitesses limites
- Redevances

Infractions et sanctions

- Infractions, saisie et enlèvement de véhicules de cyclopartage
- *Constatation des infractions*
- Application des sanctions (amendes administratives) et procédure de recours

4. L'arrêté d'exécution du décret

Précise les conditions d'obtention, de renouvellement et de retrait de la licence

DÉCRET

ARRÊTÉ

La Région

Octroi de licences aux opérateurs

- Caractéristiques techniques
- Sécurité routière
- Santé publique et environnement
- Electricité verte (recharge véhicule et collecte)
- Règle sociale (conditions emploi)
- Conditions sous-traitance
- Règlementation fiscale
- Vie privée
- Partage de données
- Assurance
- Point de contact

Conditions générales

- Décision d'octroi de licence
- Durée, renouvellement, renon
- Sanction (retrait de licence)

Octroi

- Charge minimale, taille utilisateurs, dispositif bridage vitesse, position batterie, dispositif contrôle du dépôt en temps réel,.....
- Sensibilisation usagers, formations,...
- Véhicules électriques uniquement, durée de vie véhicules, recyclage,...
- Déclaration d'être en règle (fiscales, sociales, environnementales,..)
- Déclaration de sous-traitance
- Respect législation européenne, autoévaluation,...
- Partage en Open Data, contenu rapport trimestriel
- Souscription assurance(s)

- Modalités d'introduction d'une demande de licence (contenu du dossier)
- Procédure d'examen de la demande et décision du gouvernement
- Procédure pour le renouvellement de la licence

Pour info

Mercredi 16 novembre de 9h00 à 14h00



les ateliers de la mobilité partagée

Au programme :

8h45 : Accueil

9h00 : Présentation par les opérateurs qui le souhaitent de leurs services

9h45 : Introduction et présentation par la Région du projet d'arrêté d'exécution du Décret Cyclopartage en flotte libre

10h30 : pause (+ démo)

11h00 : Partage par les villes qui le souhaitent de leur vision des conditions d'exploitation pour le cyclopartage en flotte libre sur leur territoire

12h00 : tables rondes

13h00 : Lunch et networking

Bolt

pony

voi.

dott

Pro Velo

Contact

Jonathan Fretin

Tel: 081 77 29 48

Email: mobipoles.mobilite@spw.wallonie.be



6. Démarrage du processus d'identification des nouveaux Bassins de mobilité

*SPW M&I – Direction de la planification
Point pour information de l'Organe*

Contexte stratégique wallon : Bassins de Mobilité « *tous modes - tous motifs* »

VISION FAST



- Gouvernance
- Offre
- Evolution des comportements

STRATEGIE REGIONALE
DE MOBILITE



- 10 orientations stratégiques
- 35 chantiers

DPR du
Gouvernement Wallon



DÉCLARATION DE POLITIQUE
WALLONIE
2019-2024

- contribution mobilité aux objectifs climatiques
- confirmation FAST et SRM
- investissement majeur en mobilité active et collective

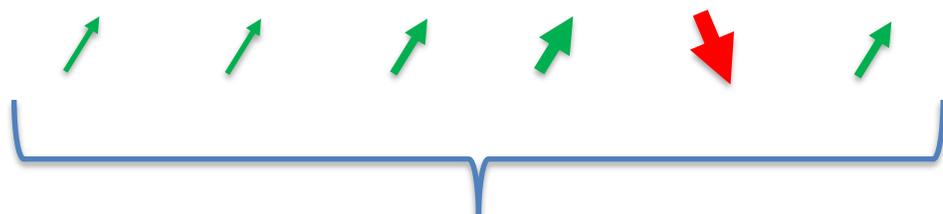
Contexte stratégique wallon



Objectif : contribuer à la (de)croissance de part modale

FAST 2030 :

2017	3%	1%	4%	9%	83%	1,3 p.
2030	5%	5%	10%	15%	60%	1,8 p.



95%

Contexte stratégique wallon



SRM *(extraits, pages 20-21)*

- Pour être pleinement effective, la stratégie régionale doit **se décliner au niveau local**.
Le Bassin de mobilité constitue le premier maillon de cette déclinaison.
- La **Région** définira le **nombre de bassins de mobilité** dans le respect de la structure territoriale du Schéma de Développement du Territoire et en veillant à prendre en considération les enjeux transrégionaux et transfrontaliers.
- Compte tenu de la connaissance fine de leur territoire et habitudes locales, **les communes sont à même de définir à quel bassin elles appartiennent.**
- Lors de cette démarche, il sera pertinent que chacun de ces acteurs (Région et communes) aient en parallèle un regard sur **les structures déjà existantes à ce type d'échelle géographique** (limites des directions des routes, projets de territoires déjà existants, Plans Intercommunaux de mobilité à l'échelle Bassins, bassins de soins ou Bassins EFE, ...). **Elles se baseront au besoin sur une objectivation des déplacements tous modes.**

Contexte stratégique wallon

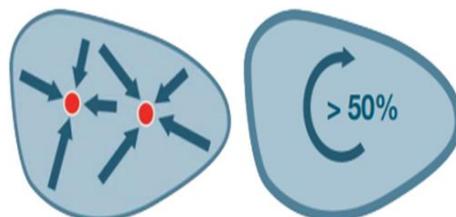
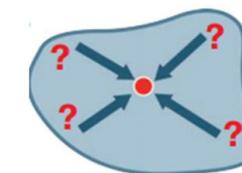
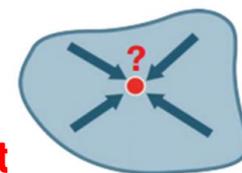
Mise en place des BM : Transport public

- Cadre réglementaire

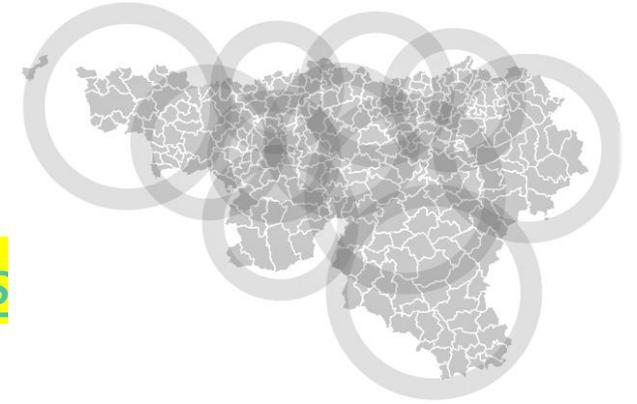
Décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la SRWT (=> OTW)

➔ Création de **bassins de mobilité** sur l'ensemble de la Wallonie

Définition : une **circonscription géographique** comprenant plusieurs territoires **communaux** résultant de l'existence d'un ou de plusieurs **pôles d'attraction** vers lesquels les habitants du bassin se **déplacent quotidiennement** étant entendu que **les déplacements internes** au bassin de mobilité sont **plus important** que les déplacements **vers ou depuis l'extérieur** de ce même bassin

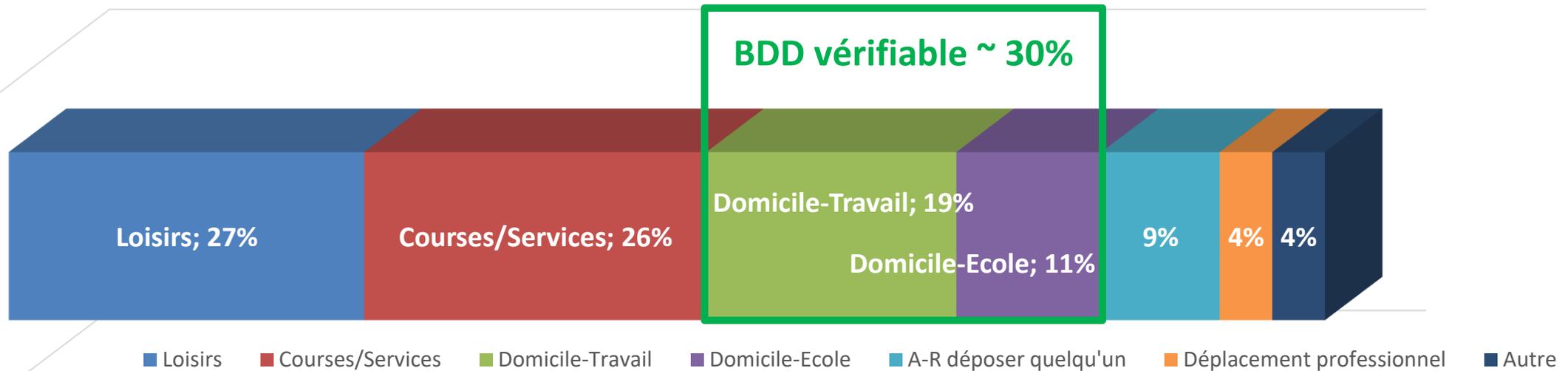


Contexte stratégique wallon



Bassins de Mobilité *objectivation* : tous modes - tous motifs

RÉPARTITION DU NOMBRE
DE DÉPLACEMENTS DES RÉSIDENTS WALLONS
(MONITOR 2017) SOURCE : SPF M&T



Contexte stratégique wallon

Bassins de Mobilité : Floating Mobile Data (FMD)



L'objectif : faire un état des lieux, définir et analyser les flux au sein de la Région Wallonne, tous modes confondus,

de sorte à identifier la **demande** de mobilité.

- Le zonage est en termes de précision les **anciennes communes** (important pour les grandes villes).
- Le **découpage temporel** doit être suffisamment fin car la répartition temporelle des flux est essentielle dans la compréhension des problèmes de mobilité.

Ces flux permettront d'alimenter des **études à l'échelle** locale, communale, supracommunale, etc...
on s'attend à **une dizaine** de bassins de mobilité.

7. Suivi des avis des précédents de l'OCBM

*Animé par le président
Document préparatoire transmis*

8. Divers

8.1. Suggestions de points pour un OCBM ultérieur

Point animé par le Président

8.2. Candidatures au rôle de président de l'OCBM

AOT / secrétaire de l'Organe

8.2. Présidence de l'OCBM : appel à candidatures

Rôles de la présidence

- Avant la séance
 - ✓ Contribution et validation de l'ordre du jour (préparé par l'AOT) ;
- En séance
 - ✓ Accueille les participants ;
 - ✓ Veille au bon déroulement de l'ordre du jour et maître du temps ;
 - ✓ Facilite les discussions ;
 - ✓ Synthétise les discussions et dégage un avis de l'organe ;
- Après la séance
 - ✓ Validation du PV provisoire (préparé par l'AOT) ;
 - ✓ Lorsqu'un point majeur du PV provisoire est remis en cause par un participant, le (la) Président(e) valide sa prise en compte dans le PV.

Condition pour candidater

- ✓ Avoir déjà participé activement aux séances de l'Organe.

Modalité de candidature

- ✓ Communiquez votre candidature reprenant vos principales motivations à l'adresse bassins.mobilite@spw.wallonie.be au plus tard pour le **15 janvier 2023** en vue de la prochaine session OCBM de printemps 2023.

Durée du mandat : un an (2 sessions d'OCBM)

8.3. Evaluation de la réunion de l'OCBM

Président

8.3. Evaluation de la réunion de l'OCBM

Votre avis sur la réunion est pris en compte par l'AOT qui épluche les formulaires d'évaluation après la réunion.

Les points à aborder qui y sont suggérés sont notés par l'AOT et sont examinés lors de la construction de l'ordre du jour.

Pour donner votre avis sur la réunion d'aujourd'hui, participez à l'évaluation en ligne via ce QR code ou via le lien qui vous sera envoyé par email après la réunion.



Merci pour votre participation.

Prochaine réunion de l'OCBM : **le mardi 25 avril 2023.**

N'hésitez pas à nous contacter sur
bassins.mobilite@spw.wallonie.be